Leçon inaugurale

Portrait-robot de l'assuré social modèle

Faisant l'objet d'un volumineux corpus de lois, prévoyant la couverture des neuf risques sociaux prévus par la Norme minimum de sécurité sociale de l'Organisation internationale du travail, les assurances sociales offrent, en Suisse, un standard très élevé de protection.

Depuis deux décennies environ, l'apparition de phénomènes nouveaux, comme les troubles psychosomatiques et, d'une manière générale, l'augmentation du recours aux assurances sociales, confrontées à des problèmes récurrents de financement, ont conduit le Tribunal fédéral à adopter des solutions jurisprudentielles très calibrées.



La question qui se pose est celle de savoir si ces jurisprudences ne réservent finalement pas les assurances sociales à ceux qui n'en ont pas besoin. Si oui, n'y a-t-il pas une autre voie, au plan législatif, pour éviter cette impasse?

Professeure Anne-Sylvie Dupont

Chaire de droit de la sécurité sociale

La leçon inaugurale aura lieu le mercredi 27 septembre 2017 à 18h15 Aula du 1^{er}-Mars 26



FACULTÉ DE DROIT